

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2024 À 19 H 00

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 janvier à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de ROUFFIAC, dûment convoqué le 09 janvier 2024, s'est réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de David MUSSEAU, Maire.

PRÉSENTS : David MUSSEAU, Béatrice ROY, Éric LE GALL, Emmanuel SEGUIN, Pierre RENAULT, Loïc TOUZINAUD, Virginie HITIER, Christian CHAT et Martine BLIN formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 10 membres.

ABSENTE : Corinne MACHEFERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Béatrice ROY

Ordre du jour

2024/01/01 - Changement de chaudière : délibération

2024/01/02 - Demande de subventions pour rénovation énergétique Espace Saintonge : délibération

2024/01/03 - Questions diverses

Monsieur le Maire demande au conseil s'il accepte la tenue de cette réunion extraordinaire due au remplacement de notre chaudière dans les plus brefs délais compte tenu des différentes réunions importantes qui doivent se tenir les jours prochains.

L'assemblée, à l'unanimité, compte tenu de l'ordre du jour, accepte le principe de cette réunion extraordinaire qui n'a pas été convoquée dans les délais normaux.

2024/01/02 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ESPACE SAINTONGE : DÉLIBÉRATION

Cette nouvelle chaudière peut entrer dans notre programme de rénovation énergétique de l'Espace Saintonge et bénéficier de subventions de l'État (DETR) et du Département (Fonds de revitalisation des petites communes). Monsieur le Maire propose d'annuler les délibérations du 12 décembre dernier pour les compléter avec ce nouvel investissement. La dépense globale est estimée à 89 724,63 € HT.

Il rappelle également que notre commune est située en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) et, à ce titre, bénéficie d'une majoration de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide, à l'unanimité de solliciter l'aide :
 - o de l'État, au titre de la DETR, de 40 % du montant HT de la dépense, soit 35 889,85 €
 - o du Département, au titre du Fonds de Revitalisation des Petites Communes, de 40 % du montant HT de la dépense, soit 35 889,85 €
 - o Le solde de 17 944,93 € HT, soit 20 %, sera financé par les fonds propres de la commune
- inscrira les dépenses et les recettes au budget 2024
- charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

2024/01/03 - QUESTIONS DIVERSES

David MUSSEAU :

- On pourrait envisager l'installation d'un container pour les jeunes à côté du Club-House. La dépense est estimée à 2 650 € HT, soit 3 180 € TTC. Voir si le terrain est constructible.

Éric LE GALL :

- Dans le cadre du graphisme sous le préau, Michaël DELMAS, de la société STREET ART a été contacté. Il envisage de travailler avec les enfants de 9 à 12 ans, pendant les vacances scolaires. Pour obtenir une subvention, il faut une thématique (environnement, par exemple). Le grapheur prend tout en charge (peinture, matériaux, ...) et doit nous établir un devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Signatures :

La secrétaire de séance,
Béatrice ROY

Le Maire,
David MUSSEAU